

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



RIEN NE NOUS ARRÊTE.
FCSII/2021

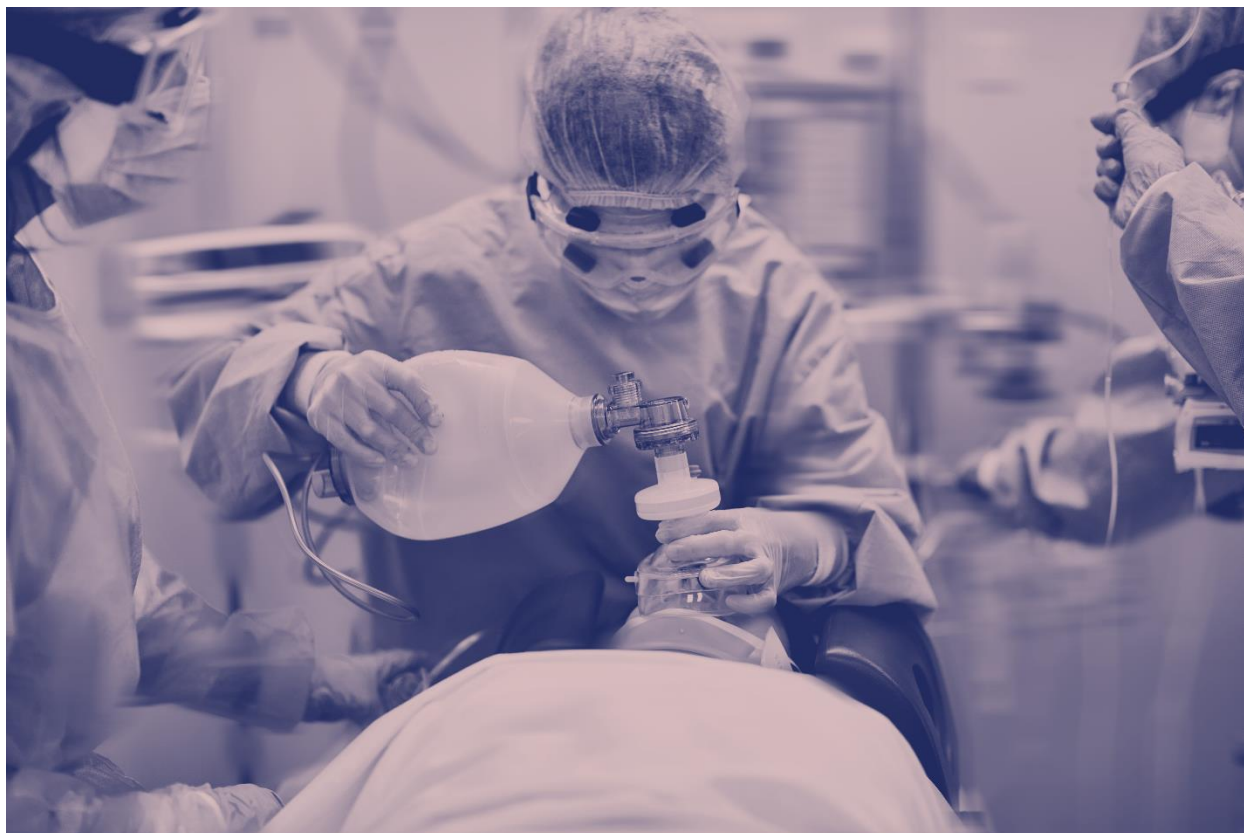


Table des matières

Message de Linda Silas, présidente de la FCSII	3
Réponse à la pandémie.....	4
Recherche.....	18
Campagnes et plaidoyers.....	24
Communications.....	38
Organisations alliées.....	43
À l'interne	47
Conclusion.....	48

Message de Linda Silas, présidente de la FCSII

Les infirmières et les infirmiers ne seront pas réduits au silence – et rien ne va nous arrêter!

Cher(ère)s membres,

Depuis notre dernier congrès, les infirmières et les infirmiers mènent une lutte acharnée : ils luttent pour leur santé et leur sécurité, pour des politiques publiques de bons sens, et ils luttent afin de pouvoir dispenser les soins que leurs patients méritent. Voilà 18 ans que je suis présidente de la FCSII et je dois avouer que ce mandat se démarque comme étant le plus difficile, non seulement pour les dirigeants syndicaux comme moi-même, mais pour les travailleurs de la santé du Canada et du monde entier.

Aucun parmi nous n'aurait pu prédire la pandémie de COVID-19 et son impact dévastateur. Nombreux sont ceux et celles qui ont perdu la vie ou leurs moyens de subsistance, et le personnel infirmier a été mis dans la ligne de tir à chaque jour. La pandémie a exercé une pression sans précédent sur un système déjà sous-financé et en manque de personnel. Or, les infirmières et les infirmiers se sont présentés au travail chaque jour malgré un virus mortel et des gouvernements qui, trop souvent, ne tiennent pas compte de nous.

Pendant toute cette période, la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, en étroite collaboration avec ses organisations membres, le Congrès du travail du Canada, et autres alliés, a redoublé ses efforts pour mettre de l'avant les préoccupations du personnel infirmier. Nous avons mené notre lutte auprès des décideurs de tous les paliers, et nous leur avons demandé d'agir et d'offrir du soutien pour protéger le personnel infirmier et les patients.

En temps de grande incertitude, une chose est certaine : les infirmières et les infirmiers ne seront pas réduits au silence. Plus que jamais auparavant, la voix des travailleurs de la santé doit se faire entendre. Pendant que nous sommes aux prises avec une pandémie mondiale, que nous luttons pour la santé et la sécurité des milieux de travail, que nous dénonçons la pénurie nationale de personnel infirmier, que nous nous opposons à la privatisation et toute forme d'iniquité systémique, que nous revendiquons un régime national d'assurance-médicaments, et esquivons les insultes à notre endroit lors de si nombreuses tables de négociation, la population canadienne doit savoir ceci : rien ne va nous arrêter!

Pendant que nos gouvernements se tournent vers l'avenir, nous devons canaliser les frustrations, la colère et les difficultés accompagnant cette période et en faire un carburant puissant pour amorcer le changement. Nous savons que pour se sortir économiquement de cette pandémie, le Canada va dépendre de son système de soins de santé et de sa main-d'œuvre. Une élection fédérale se pointe à l'horizon, et le moment d'offrir du soutien au personnel infirmier est maintenant. Cela signifie nous mettre au cœur de tout plan de relance économique.

Voici l'occasion d'être des catalyseurs du changement si nous la saisissons. Ensemble, nous pouvons être plus audacieux et parler encore plus fort pour faire savoir aux gouvernements que le personnel infirmier n'abandonnera pas sa lutte pour le respect, l'équité et de meilleurs soins de santé pour tous.

Le temps est venu et rien ne va nous arrêter.

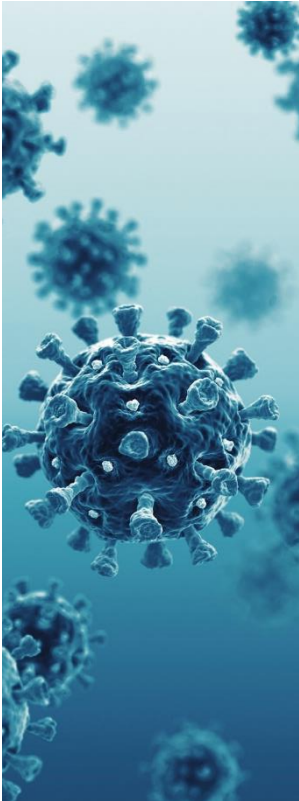
Avec ma solidarité inaltérable,

Linda Silas, présidente de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers



Réponse à la pandémie

RÉPONSE À LA COVID-19



Le moment n'a jamais été aussi crucial pour lutter pour obtenir des milieux de travail assujettis à des normes fermes en matière de santé et de sécurité. Lorsque le virus de la COVID-19 a frappé au début de l'année 2020, nous avons dû réorienter notre travail. La pandémie a alors été au cœur de nos études et de nos efforts de défense des droits. Comme vous pourrez le lire, la cible de ces efforts est demeurée la même que par le passé, mais la COVID-19 a ajouté un élément de plus. Nous avons communiqué avec tous les ordres de gouvernements pour revendiquer la sécurité au travail et l'accès aux EPI adéquats, nous avons organisé l'information, nous avons sonné l'alarme par rapport aux niveaux de dotation, au burn-out, aux répercussions sur la santé mentale du personnel infirmier, à la violence au travail, entre autres choses. Les membres du conseil exécutif national ont tenu une rencontre avec les dirigeants du syndicat BCNU et de la FIQ, d'abord à chaque semaine, puis aux deux semaines, afin de partager l'information et apprendre les uns des autres, car nous étions devant des défis sans précédent.

Étant incertaine, au début, de la voie de transmission de la COVID-19, la FCSII a demandé, pendant plus d'un an, aux gouvernements, aux employeurs et aux agences de santé publique de suivre le principe de précaution afin de protéger les travailleurs à risque d'exposition à une transmission possible par voie aérienne. La FCSII a demandé aux autorités de faire preuve de transparence par rapport aux réserves d'EPI et de collaborer avec les syndicats pour régler toute pénurie potentielle. La FCSII a lutté pour le droit de savoir en demandant la transparence par rapport aux taux d'infections des travailleurs de la santé, elle a lutté pour le droit de participer à la prise de décisions qui affectent directement la santé et la sécurité des travailleurs, et pour le droit de refuser de faire un travail dangereux.

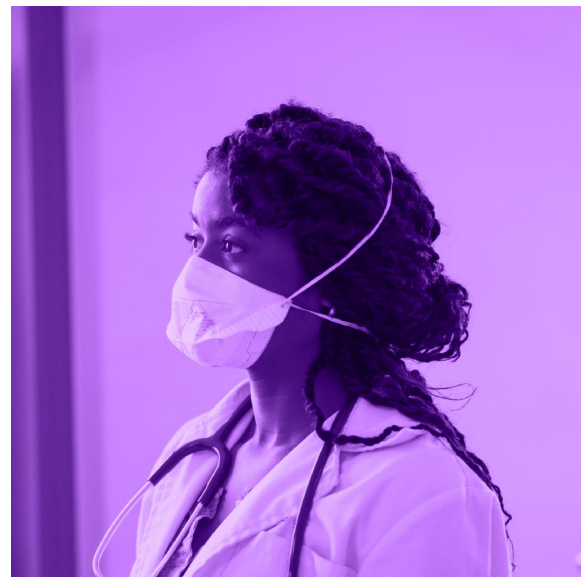
Afin d'offrir un soutien aux travailleurs ayant contracté la COVID-19, la FCSII a collaboré avec d'autres syndicats pour revendiquer la présomption légale selon laquelle les travailleurs de la santé ayant contracté la maladie sont présumés l'avoir contractée au travail, sauf si l'employeur peut prouver le contraire.

Voilà le message que la FCSII a communiqué aux décideurs et diffusé publiquement d'innombrables fois. Nous avons rencontré régulièrement les fonctionnaires de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), Patty Hajdu, ministre fédérale de la Santé, et autres personnes, et nous avons témoigné devant le comité parlementaire de la santé. Notre voix était parmi les premières et les plus fortes dans les bulletins de nouvelles nationales, dénonçant les décideurs d'aller trop lentement et de ne pas écouter les travailleurs.

Au même moment, nous savions que les demandes des travailleurs pour obtenir des EPI adéquats, notamment des respirateurs N95, étaient ignorées, et que les travailleurs étaient forcés de réutiliser les EPI de façon allant à l'encontre des protocoles de santé et de sécurité au travail et, ainsi, se mettaient à risque. Le stress était élevé et la peur grandissante. Afin de

faire reconnaître le besoin urgent d'agir sur le terrain, nous avons collaboré avec nos organisations membres et autres syndicats du secteur de la santé, et nous avons fait pression sur les gouvernements provinciaux et les employeurs. Nous leur avons demandé de respecter les demandes des travailleurs de la santé relatives aux EPI dont ils avaient besoin en se basant sur leur propre jugement professionnel.

Dans le but d'éduquer les travailleurs et diminuer la confusion, nous avons élaboré des ressources didactiques. Mentionnons une vidéo « La sécurité n'est pas négociable » illustrant les EPI adéquats, des énoncés de position sur les enjeux cruciaux, et un carrefour-ressources sur le site Web de la FCSII et offrant les plus récentes informations. Nous avons organisé une série de séances de Q et R en direct, animées par Linda Silas, présidente de la FCSII, afin de répondre aux questions du personnel infirmier et parler des sujets importants.



La lutte est loin d'être terminée. L'hésitation générale des décideurs à tenir compte des préoccupations et des mises en garde du personnel infirmier s'est soldée en tragédie. Après la première vague, le taux d'infections chez les travailleurs de la santé était beaucoup plus élevé que la moyenne mondiale, et beaucoup plus élevé que celui d'autres pays qui ont respecté le principe de précaution, dont la Chine. Cela a motivé la FCSII à faire appel à Mario Possamai, ancien conseiller principal au sein de la Commission sur le SRAS, pour qu'il mène une enquête indépendante sur comment et pourquoi le Canada n'a pas protégé ses travailleurs de la santé pendant la première vague. Le rapport final, *Vaincre la peur*, publié en anglais en octobre 2020, est un cri de ralliement pour obtenir une reddition de compte et une feuille de route pour faire mieux. La FCSII va utiliser ce rapport novateur pour continuer sa lutte.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL - COVID-19

Pendant toute la pandémie, nous avons communiqué régulièrement avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC).

Nous avons réussi à convaincre l'ASPC de consulter les syndicats représentant les travailleurs de la santé avant d'élaborer des directives sanitaires nationales. Dans le but d'unir les voix des travailleurs, nous avons invité des syndicats du secteur de la santé, y compris SEIU Healthcare, Unifor, le Syndicat canadien de la fonction publique, et le Syndicat national des employés et employés généraux du secteur public, et nous avons travaillé de concert avec le Congrès du travail du Canada pour demander, ensemble, aux gouvernements de respecter le principe de précaution.



- La FCSII, ainsi que les responsables de la santé et de la sécurité au travail (SST) au sein des organisations membres, ont tenu des rencontres bimensuelles avec l'ASPC pour parler des mises à jour et des préoccupations relatives à la sécurité au travail et aux EPI.
- Le 3 novembre 2020, après 11 mois de lobbying par les syndicats du secteur de la santé, et d'exposés sur la science derrière la transmission par aérosols, l'ASPC a mis à jour ses informations sur les principaux modes de transmission de la COVID-19, et pour confirmer que la transmission par aérosols était possible lorsqu'une personne infectée (asymptomatique ou symptomatique) parle, respire, crie, chante, tousse ou éternue à proximité d'une autre personne.
- Le 12 novembre 2020, la D^{re} Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique du Canada, le D^r Howard Njoo, sous-administrateur en chef de la santé publique, et la D^{re} Marina Salvadori, directrice clinique à l'ASPC, se sont entretenus par téléconférence avec la FCSII.
- Le 8 décembre, l'ASPC a publié, sous embargo, ses lignes directrices mises à jour sur le contrôle et la prévention des infections à la COVID-19 pour les établissements de soins actifs (dont la dernière mise à jour remontait au 30 avril 2020) afin que les syndicats du secteur de la santé en prennent connaissance (ainsi que John Oudyk des OHCOW, ou Centres de santé des travailleurs de l'Ontario). Le réseau de SST de la FCSII a donné sa rétroaction, et cela a eu un impact significatif sur le contenu du document final affiché sur le site Web de l'ASPC au début de janvier 2021. Élément d'importance : les lignes directrices révisées reconnaissent qu'une exposition à des aérosols du virus peut survenir en l'absence d'IMGA et que le personnel infirmier devrait considérer le risque lorsqu'il fait l'évaluation des risques au point d'intervention.
- Dès janvier 2021, l'ASPC a publié un document sur la ventilation nécessaire pour diminuer l'accumulation d'aérosols de particules à l'intérieur d'un établissement. Cette reconnaissance de la nécessité de tenir compte de la ventilation dans des endroits fermés a été une autre victoire pour la FCSII et autres syndicats du secteur de la santé qui avaient fait des exposés sur la science derrière la transmission de la COVID-19.

ÉNONCÉS DE POSITION SUR LA COVID-19

Depuis le début de la pandémie, et de concert avec le réseau de santé et de sécurité au travail de la FCSII, la FCSII a publié les énoncés de position suivants sur la COVID-19 :

- [Avis : Infirmiers/Infirmières plus susceptibles à la COVID-19 en raison de leur état de santé](#) (2 avril 2020)
- [Énoncé de la FCSII relatif à fournir et laver les uniformes du personnel infirmier qui dispense des soins aux patients atteints de la COVID-19](#) (8 avril 2020)
- [La nécessité d'être transparent par rapport aux EPI pour protéger les travailleurs de la santé](#) (17 avril 2020)
- [COVID-19 – le droit de SAVOIR, le droit de PARTICIPER et le droit de REFUSER – Le droit de chaque travailleur, y compris les travailleurs de la santé](#) (22 avril 2020)

- [Le personnel infirmier du Canada et la présomption de COVID-19 établie par la loi \(15 juillet 2020\)](#)
- [Les travailleuses de la santé enceintes ne devraient pas être forcées de travailler dans les « zones chaudes » de COVID-19 \(mis à jour le 1er décembre 2020\)](#)



- [La sécurité n'est pas négociable. Préparation en cas de pandémie – le coronavirus 2019 \(COVID-19\) \(mis à jour le 16 décembre 2020\)](#)
- [La vaccination contre la COVID-19 : il est temps d'accélérer la mise en œuvre \(18 janvier 2021\)](#)

TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ ET ÉTUDES SUR LA COVID (ASPC/ICIS)

Nous avons suivi de près les cas d'infection à la COVID-19 et les décès dus à la COVID-19 parmi les travailleurs de la santé au Canada, à l'aide de données fournies par l'ICIS. En date du 27 mars 2021, plus de 84 000 travailleurs de la santé avaient contracté le virus de la COVID-19.

Aperçu national/provincial en date du 15 janvier 2021

Province/territoire	No de cas chez les travailleurs de la santé	% de cas chez les travailleurs de la santé	No de décès chez les travailleurs de la santé	No de cas chez les FAC
Terre-Neuve-et-Labrador	27	6.8%	0	—
Île-du-Prince-Édouard	2	1.9%	0	—
Nouvelle-Écosse	204	13.2%	0	—
Nouveau-Brunswick	157	17.8%	0	—
Québec	34,224	14.3%	3	41
Ontario	15,680	6.8%	15	14
Manitoba	1,792	6.6%	2	—
Saskatchewan	998	5.1%	0	—
Alberta	7,986	6.9%	4	—
Colombie-Britannique	4,850	8.1%	0	—
Yukon	0	0.0%	0	—
Territoires du Nord-Ouest	—	—	—	—
Nunavut	—	—	—	—
Canada	65,920	9.5%	24	—

Infections dans le monde – Rapport du Conseil international des infirmières (11 mars 2021) : Le CII rapporte 3 000 décès liés à la COVID-19 chez le personnel infirmier mais pense que ce chiffre est grandement sous-estimé en raison du manque de données. Le CII avait d'ailleurs soulevé ce problème il y a un an.

Selon la série de données du CII, plus de 1,6 million de travailleurs de la santé de 34 pays ont été infectés. Le CII avait observé antérieurement une grande variation dans les taux d'infections chez les travailleurs de la santé (jusqu'à 30 %), et les taux varient à différents moments dans le temps. Toutefois, le CII croit que, en moyenne, environ 10 % de toutes les infections confirmées à la COVID -19 sont chez les travailleurs de la santé.

PRODUCTION D'EPI AU PAYS



Le 7 août 2020, la FCSII a envoyé une lettre à l'honorable Anita Anand, ministre des Services publics et Approvisionnement, afin de demander au gouvernement fédéral d'assurer la production d'un nombre adéquat de respirateurs N95 ici, au pays. La lettre demande aussi au gouvernement fédéral de confier la production à l'usine GM d'Oshawa. C'était d'ailleurs à la base des revendications de la campagne Green Jobs Oshawa (GJO) au cours des mois précédents.

En septembre, la FCSII a collaboré avec GJO et le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario pour élaborer une réponse à la décision du gouvernement fédéral, et du gouvernement de l'Ontario, de confier la production de respirateurs N95 à l'usine 3M à Brockville. Bien que cette décision soit bien accueillie, elle ne justifie pas la pénurie immédiate de N95 et l'occasion ratée de produire des N95 à l'usine GM d'Oshawa. Nous avons demandé au gouvernement fédéral d'obliger GM à fabriquer des N95 à son usine d'Oshawa.

En 2021, les réserves de respirateurs N95 ont augmenté significativement avec la possibilité de s'approvisionner ici, au pays. Toutefois, certains travailleurs de la santé ont encore de la difficulté à obtenir les EPI adéquats pour les protéger de la transmission par voie aérienne de la COVID-19. On observe encore cet accès limité même quand des variants préoccupants, très transmissibles et plus mortels, sont devenus dominants dans plusieurs provinces pendant la troisième vague.

RÉSUMÉ DES ÉTUDES DE LA FCSII LIÉES À LA COVID-19

À partir de mars 2020, la FCSII a commencé à documenter les données relatives à la transmission par voie aérienne de la COVID-19. De plus en plus de données émergeaient contredisant le discours dominant du gouvernement à savoir que la COVID-19 se propageait principalement par grosses gouttelettes ou matière contaminée. La page recherche du site Web de la FCSII est alors devenue l'une des plus consultées par les travailleurs de la santé et le public recherchant une source fiable d'information. Il ne fait aucun doute, le fait d'avoir concentré les données scientifiques issues du monde entier en une seule ressource a contribué à influencer les décideurs à accepter le consensus émergent selon lequel la voie dominante de transmission de la COVID-19 est par inhalation d'aérosols de particules, particulièrement lors de contact étroit avec d'autres personnes.

PAGE EN SOUVENIR DE LA FCSII

Tôt pendant la pandémie, la FCSII a commencé à dresser la liste des travailleurs de la santé du Canada décédés de la COVID-19. Au début, nous le faisons pour documenter l'impact de la pandémie sur notre main-d'œuvre. Avec le temps, nous nous sommes rendus à l'évidence que la FCSII était la seule organisation dressant une liste complète des travailleurs de la santé décédés de la COVID-19.

Cette information a été affichée sur la page En souvenir de notre site Web à fcsii.ca/covid-souvenir. La page collige toute information disponible au public au sujet de la personne, y compris nom, âge, emploi, province et syndicat. La page est consacrée aux travailleurs de la santé décédés dans le but de leur rendre hommage, raconter leur histoire et assurer qu'on ne les oublie pas.

L'information est probablement incomplète; elle représente seulement ce qui a été glané à partir des rapports publics. Il y a peut-être d'autres décès de travailleurs de la santé en raison de la COVID-19 dont nous ne sommes pas conscients. Les personnes ayant des informations à ce sujet sont invitées à les soumettre à cfnu@nursesunions.ca.



La FCSII va continuer à dresser la liste des travailleurs de la santé décédés et à partager les mises à jour périodiquement par l'intermédiaire de ses réseaux.

**VIVRE DANS LA
CRAINTE : COMMENT
LE CANADA A LAISSÉ
TOMBER SES
TRAVAILLEURS DE
LA SANTÉ PAR SA
MAUVAISE GESTION DE
LA COVID-19**



À l'automne 2020, la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers a publié une enquête indépendante sur la réponse du Canada à la pandémie. Le rapport, [Vivre dans la crainte](#), décrit l'échec du Canada à protéger ses travailleurs de la santé et sa mauvaise gestion de la COVID-19.

Mario Possamai, chargé de l'enquête, documente les histoires des travailleurs de la santé qui, en trop grand nombre, ont été mis en danger inutilement par les décideurs qui n'ont pas tenu compte des leçons tirées de l'épidémie du SRAS en 2003.

Le rapport comprend 50 recommandations pour améliorer la sécurité des travailleurs et du public, et pour une meilleure transparence et reddition de compte. Armés de ces résultats, les syndicats augmentent la pression sur les décideurs pour qu'ils agissent.

Selon nous, l'adoption antérieure de plusieurs des recommandations proposées aurait permis de mitiger l'impact dévastateur de la COVID-19. Parmi les recommandations mentionnons :

- Que le principe de précaution soit adopté expressément et serve de principe directeur dans l'ensemble du système de soins de santé, de la santé publique, et du secteur de la sécurité au travail. Que cela se fasse en y référant explicitement dans toutes les normes et orientations opérationnelles pertinentes, et en l'incluant dans les préambules, déclaration de principe ou autre, et dans toute législation et réglementation pertinentes liées à la santé.
- Que les lignes directrices sur la sécurité des travailleurs de la santé soient élaborées collaborativement, et sur une base préventive, par les organismes de réglementation, les syndicats du secteur de la santé et les experts en sécurité au travail, et que ces



décisions servent de base aux lignes directrices communiquées par les agences de la santé publique.

- Qu'un organisme de recherche sur la sécurité au travail soit créé et fasse partie intégrante de l'Agence de la santé publique du Canada. Il aurait l'autorité légale de prendre des décisions par rapport à ce qui touche la santé des travailleurs, y compris l'élaboration de lignes directrices, directives, politiques et stratégies. Il serait créé à l'exemple du NIOSH, partie essentielle du CDC américain, et mettrait l'accent sur la santé des travailleurs, la recherche en santé, et permettrait aux employeurs et aux travailleurs de créer des milieux de travail sains et sécuritaires. Comme au sein du NIOSH, le personnel représenterait tous les domaines connexes à la sécurité des travailleurs, y compris épidémiologie, sciences infirmières, médecine, hygiène au travail, sécurité, psychologie, chimie, statistiques, économie et plusieurs volets de l'ingénierie.
- Que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux agissent en collaboration et de façon urgente pour assurer un approvisionnement suffisant de respirateurs N95, ou mieux, ou l'équivalent, afin que tous les travailleurs de la santé soient protégés sur une base préventive. Cela doit comprendre le maintien et le remplacement régulier des stocks stratégiques, et la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement ici au Canada.
- Que les gouvernements et les agences de la santé publique soient ouverts et transparents par rapport aux stocks d'EPI.
- Que les médecins hygiénistes en chef, à l'échelle fédérale et provinciale, aient l'obligation de présenter sur une base annuelle, et devant leur Parlement respectif et le public qu'ils doivent protéger, un rapport sur la préparation de leur province en cas d'urgence de santé publique. Ce rapport s'accompagnerait de recommandations pour combler les lacunes et devrait refléter les inquiétudes et les perspectives des syndicats de travailleurs de la santé et des experts en sécurité.
- Par rapport à la sécurité des travailleurs et aux mesures d'endiguement de la pandémie, que le Canada ait les ressources et les capacités, y compris suffisamment d'experts en sécurité au travail et en aérosols, pour évaluer, de façon autonome, les lignes directrices de l'OMS et formuler ses propres lignes directrices.

Que toutes les provinces et les territoires aient l'obligation de signaler publiquement, aux principaux acteurs et au gouvernement fédéral – et de façon homogène, détaillée et en temps opportun – le nombre de travailleurs de la santé infectés dans leur région.

SOUTIEN À LA SANTÉ MENTALE

Afin de reconnaître le stress extrême engendré par la pandémie, la FCSII a créé une page de ressources en ligne consacrée à la santé mentale du personnel infirmier, Du soutien à votre santé mentale pendant la COVID-19. La page comprend des conseils pour gérer l'anxiété, obtenir du soutien et autres ressources. Pour en savoir davantage : Du soutien à votre santé mentale pendant la COVID-19.

La FCSII collabore aussi avec des partenaires pour élaborer des ressources et des outils pour offrir du soutien à la santé mentale des travailleurs de la santé, notamment par l'intermédiaire du portal Espace Mieux-être, ressource gratuite et subventionnée par le gouvernement. Les deux outils élaborés à l'intention des travailleurs de la santé s'appellent Togetherall et Mindwell. Togetherall est une communauté virtuelle de soutien par les pairs. Il s'agit de groupes de discussion supervisés 24/7 par des professionnels de la santé mentale. Cela comprend aussi des cours et des articles en ligne portant sur des problèmes typiques de santé mentale afin d'approfondir les connaissances et alimenter la discussion sur la plateforme. Mindwell offre des ateliers sur la pleine conscience et autres ressources didactiques pour aider à gérer le stress, l'anxiété et les autres symptômes de troubles mentaux. La FCSII a aidé à concevoir Mindwell pour les travailleurs de la santé. Il s'agit d'un programme de quatre semaines, offert gratuitement par Espace Mieux-être, et qui a fait l'objet de promotion auprès des membres de la FCSII et autres travailleurs de la santé du pays. Le programme a été offert du 12 avril au 10 mai et sera offert de nouveau du 31 mai au 28 juin.

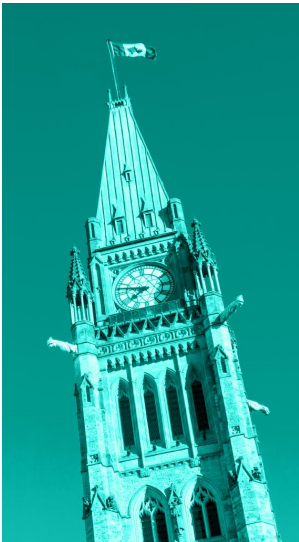


PRÉSUMPTION EN VERTU DE LA LOI

La FCSII a lancé une initiative dans le but d'inciter les gouvernements à instaurer, dans la loi, la présomption pour les travailleurs de la santé qui ont contracté la COVID-19. La FCSII a rédigé un énoncé de position et envoyé une lettre au gouvernement fédéral pour lui demander de faire pression sur les provinces et les territoires pour qu'ils mettent en application cette présomption dans tout le pays. Jusqu'à maintenant, nous avons reçu des

réponses de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Saskatchewan, du Manitoba et du gouvernement fédéral. Terre-Neuve-et-Labrador précise que la législation sur les accidents du travail existe déjà et que les maladies infectieuses font partie de la liste de maladies professionnelles couvertes par la présomption, et cela comprend la COVID-19. En Colombie-Britannique, la présomption dans les cas de maladies professionnelles, dont la COVID-19, a été adoptée en octobre 2020. Aucune autre province ou territoire ne met en application la présomption pour les travailleurs ayant contracté la COVID-19.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – LOBBY AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL



COVID-19 – avant la première vague

À la fin de janvier 2020, la FCSII a commencé à écrire à la ministre fédérale de la Santé et à l'administratrice en chef de la santé publique, pour leur demander de faire participer les syndicats infirmiers aux discussions entourant les lignes directrices pour le contrôle et la prévention des maladies infectieuses, comme cela s'était fait lors des épidémies d'Ebola et de H1N1. Au début, la FCSII a reçu un non définitif. Au début de février 2020, la FCSII et d'autres syndicats du secteur de la santé ont reçu un exemplaire, sous embargo, des lignes directrices de l'ASPC relatives aux soins actifs. Or, le document a été communiqué publiquement deux jours après, sans que la FCSII n'ait eu le temps de faire des commentaires au sujet de ces lignes directrices auxquelles elle s'opposait fortement. Quoiqu'il en soit, le 7 février 2020, la FCSII a envoyé sa réaction pour la première version, et précisé l'absence de principes de base en matière de SST et de hiérarchie des contrôles, particulièrement, les mesures administratives et d'ingénierie (dotation, dépistage, EPI, formation, évaluation des risques, etc.).

Comme l'ASPC ne manifestait aucun signe à vouloir collaborer avec les syndicats, ou incorporer les commentaires constructifs de la FCSII, la FCSII a écrit de nouveau à la ministre fédérale de la Santé à la mi-février 2020, et lui a demandé « d'intervenir directement » et de recommander l'adoption du principe de précaution et de mettre en place des protections contre la transmission par voie aérienne pour le personnel infirmier et les autres travailleurs de la santé. À la suite de cette lettre, une rencontre a été fixée avec Patricia Hajdu, ministre fédérale de la Santé, et le Dr Howard Njoo, sous-administrateur en chef de la santé publique du Canada. Après cette rencontre, l'ASPC a commencé à s'entretenir par téléphone, hebdomadairement, avec les principaux acteurs, y compris les représentants de tous les syndicats du secteur de la santé.

La FCSII et d'autres syndicats représentant les travailleurs de la santé ont publié une déclaration commune, à la mi-mars 2020, soulignant que « la sécurité n'est pas négociable ». Le principe de précaution et les EPI étaient au cœur des actions visant les députés, le premier ministre Trudeau, la ministre fédérale de la Santé, et l'administratrice en chef de la santé publique (Theresa Tam). Nous leur avons demandé de respecter le jugement professionnel du personnel infirmier pour déterminer les EPI nécessaires en fonction de l'évaluation des risques au point d'intervention. Reconnaisant que le problème d'approvisionnement en EPI était bien réel, la FCSII et ses organisations membres ont offert de collaborer avec le gouvernement, et ont refusé l'idée qu'il fallait sacrifier la sécurité du personnel infirmier en raison des pénuries d'EPI.



À la mi-mars 2020, la FCSII et d'autres syndicats représentant les TS, ont reçu une deuxième version, sous embargo, des lignes directrices de l'ASPC pour les établissements de soins actifs. Comme nous avons forgé une relation de travail avec l'ASPC, on nous a demandé des commentaires détaillés au sujet de ces nouvelles directives. La FCSII a répondu et précisé que les lignes directrices ne reflétaient d'aucune façon la réalité des milieux de travail du personnel infirmier. Elle a recommandé des changements, notamment des N95 dans les « zones chaudes », et de reconnaître le jugement professionnel des TS pour déterminer le type d'EPI nécessaire en fonction de l'évaluation des risques au point d'intervention. La FCSII a mis à jour son énoncé de position sur la SST en période de pandémie de COVID-19 afin qu'il reflète nos priorités telles qu'énoncées dans la lettre envoyée à l'ASPC, et a envoyé cet énoncé de position à la ministre fédérale de la Santé.

Pendant qu'elles négociaient, à la fin de mars 2020, les lignes directrices nationales par rapport au contrôle et à la prévention des infections, les Infirmières et infirmiers unis de l'Alberta (UNA), de concert avec d'autres syndicats provinciaux, ont négocié un accord conjoint avec leur autorité sanitaire exigeant qu'une évaluation des risques au point d'intervention soit faite par les travailleurs de la santé afin de déterminer les EPI adéquats.

Un accord conjoint similaire a été négocié par l'AIIO le même mois, établissant ainsi un précédent qui allait bientôt être adopté par la plupart des provinces au cours de l'année 2020.

Le 30 avril 2020, lorsque les mises à jour des lignes directrices ont finalement été publiées par l'ASPC, elles ne comprenaient pas tous les changements suggérés par la FCSII, mais elles reconnaissaient l'évaluation des risques au point d'intervention et le jugement professionnel du personnel de la santé et des autres TS. Elles précisait aussi que les N95 doivent être disponibles lors de toute intervention médicale lorsqu'on « anticipe » qu'elle pourrait générer des aérosols.

Pendant les mois de mars, avril et mai 2020, la FCSII a continué, publiquement, à faire pression sur le gouvernement pour protéger les travailleurs de la santé en invoquant la *Loi sur les mesures d'urgence*. La FCSII a aussi envoyé des lettres au premier ministre Trudeau, à la ministre fédérale de la Santé et à d'autres députés pour souligner la tragédie qui se dénouait dans le secteur des soins de longue durée.

Linda Silas, présidente de la FCSII, a témoigné devant le comité HESA le 7 avril 2020 et a fait part aux députés de la situation dangereuse dans laquelle était plongé le personnel infirmier aux premières lignes, en plus de souligner le fait que ces personnes devaient rationner les EPI de façons qui n'étaient tout simplement pas sécuritaires.



À l'automne, la FCSII a publié *A Time of Fear* (résumé et recommandations en français). Le rapport décrit les expériences des syndicats infirmiers et du personnel infirmier pendant la première vague, analyse la réponse des gouvernements, et offre des leçons afin d'éclairer la réponse du gouvernement à la deuxième vague.

Pendant toute la pandémie, la FCSII, ainsi que d'autres syndicats du secteur de la santé, ont continué à communiquer deux fois par semaine avec l'Agence de la santé publique du Canada. De plus, la FCSII, et les experts en santé et sécurité au travail (SST) au sein des organisations membres se sont rencontrés régulièrement pour coordonner une réponse et partager les ressources. La FCSII a aussi élargi son réseau pour y ajouter un groupe diversifié de scientifiques et d'experts en SST afin de mieux faire pression pour assurer la protection des travailleurs de la santé.

Lobbying, réponse coordonnée, et organisation des données sont ce qui a incité l'Agence de la santé publique du Canada à finalement reconnaître, en novembre 2020, la transmission du virus par aérosols. Cette mise à jour des données de la science a mené à la reconnaissance, dans les lignes directrices mises à jour de l'ASPC en janvier 2021, du potentiel d'exposition à des aérosols du virus COVID-19 chez les travailleurs de la santé en l'absence d'interventions

médicales générant des aérosols. L'ASPC a aussi publié plusieurs guides sur la ventilation en 2021, encore une fois pour reconnaître le consensus scientifique émergent selon lequel la transmission par voie aérienne de la COVID-19 est non seulement possible, mais elle est probablement la voie dominante de transmission du virus.

Quoi qu'il en soit, l'obstination des autorités de la santé publique, à l'échelon fédéral et provincial, s'est traduite en plus de 84 000 décès de travailleurs de la santé en raison de la COVID-19 en date de mars 2021. Certains travailleurs de la santé se voient encore refuser l'accès aux N95 lorsqu'il y a risque d'exposition à des aérosols du virus. De plus, la pandémie a eu un impact dévastateur sur les travailleurs de la santé, physiquement et mentalement. Cela signifie qu'il restera encore beaucoup de travail à faire après la COVID pour offrir du soutien à long terme aux travailleurs de la santé.

La FCSCII a aussi soumis un mémoire au Comité permanent de la Santé de la Chambre des communes (HESA) dans lequel elle précise ses inquiétudes par rapport à l'impact de la COVID-19 sur ses membres et sur les patients partout au pays. Elle décrit comment rebâtir en force en mettant l'accent sur l'amélioration du système de soins de santé tout en s'assurant de recruter et de maintenir en poste les travailleurs infatigables qui le soutiennent.

La FCSII a été invitée à témoigner devant le comité HESA le 23 avril 2021, dans le cadre de leur étude. Pauline Worsfold, secrétaire-trésorière de la FCSII a parlé pendant six minutes des effets collatéraux de la COVID-19 sur le système de soins de santé, et a mis un accent particulier sur la viabilité de la main-d'œuvre infirmière qui doit surmonter de si nombreux défis.



Pauline Worsfold, IA
Secrétaire-trésorière de la FCSII

Recherche

Un des moyens utilisés par la FCSII pour influencer les politiques publiques est les études fondées sur les données probantes entourant nos enjeux. Ce travail s'est poursuivi et nous avons complété plusieurs projets amorcés avant la COVID, et que la COVID a rendu encore plus pertinents.

SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL

Bien avant la pandémie, une crise silencieuse en matière de santé mentale sévissait au sein du personnel infirmier et des travailleurs de la santé. La réalité d'un travail au sein d'un système de soins de santé surchargé engendre des niveaux élevés de stress et de blessures de stress post-traumatique chez les travailleurs.

Dans le but de donner une voix à cette crise, la FCSII a mené une étude nationale, la première en son genre, Les symptômes de la maladie mentale chez les infirmières et les infirmiers du Canada. Le rapport, en anglais (résumé et recommandations en français) a été rédigé par les chercheurs Nicholas Carleton, Ph. D., et Andrea Stelnicki, Ph. D., de l'Université de Regina. Les taux alarmants de maladie mentale mis au jour par cette étude ont été observés chez des milliers d'infirmières et d'infirmiers avant que la pandémie ne frappe. Nous pouvons seulement imaginer jusqu'à quel point la situation s'est aggravée avec la lutte acharnée du personnel infirmier contre la COVID-19.



L'étude, publiée en juin, indique que les infirmières et les infirmiers affichent des troubles mentaux à un taux supérieur que la population générale :

- Une infirmière sur trois (36,4 %) a reçu un résultat positif de trouble dépressif majeur.
- Plus d'une infirmière sur quatre a reçu un test positif de trouble d'anxiété généralisée (26,1 %) et de burn-out clinique (29,3 %).

- Une infirmière sur trois mentionne avoir des idées suicidaires (idéation) (33 %), 17 % mentionnent planifier leur suicide, et 8 % mentionnent une tentative de suicide au cours de leur vie.

La FCSII a organisé, avec les chercheurs, une activité virtuelle pour le lancement de l'étude dans le but de partager ces informations avec les médias et le public. À l'été, la FCSII a rencontré l'honorable Patty Hajdu, ministre fédérale de la Santé, pour mettre en relief les résultats de l'étude et demander de meilleurs soutiens à la santé mentale. Nous continuons à nous rencontrer pour parler des façons d'offrir un meilleur soutien au personnel infirmier et aux travailleurs de la santé pendant et après la pandémie.

AVENIR DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE

Pendant des années, les charges de travail du personnel infirmier se sont alourdies au point de devenir dangereuses. La pandémie n'a fait qu'aggraver la situation. Dans certains établissements, il n'y a tout simplement pas assez de personnel infirmier et de travailleurs de la santé pour répondre aux demandes croissantes au sein de notre système. Les pénuries chroniques de personnel infirmier et de travailleurs de la santé se traduisent en burn-out et autres troubles mentaux, en augmentation de la violence au travail, et les soins aux patients sont compromis. La COVID-19 a mené une main-d'œuvre déjà à bout de souffle à son point de rupture.

En décembre 2020, la FCSII a publié une étude nationale, et à grande échelle, intitulée Avenir de la profession infirmière. Des infirmières et infirmiers canadiens dressent un portrait des environnements de travail avant la COVID-19. L'étude a été menée à l'Université de Toronto par Linda McGillis Hall, Ph. D., IA, et Sanja Visekruna, Ph. D., IA.



Le projet s'est appuyé sur les résultats du projet RN4Cast de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada qui est basé sur les quatre séries complètes de données RN4Cast

(sondage auprès du personnel infirmier, sondage auprès des patients, sondage organisationnel et série de données sur les congés des patients). Le projet est un sondage national du personnel infirmier réglementé de tous les secteurs, s'inspirant du sondage mené par Linda Aiken aux États-Unis pour toutes les catégories de personnel infirmier réglementé (IA, IP, IAA) et dans tous les secteurs (soins hospitaliers, soins à domicile et soins de longue durée).

Les données recueillies comprennent ce qui suit :

- Dotation déclarée en personnel infirmier
- Éducation
- Satisfaction du personnel
- Taux d'épuisement professionnel
- Charge de travail
- Conditions de travail
- Heures supplémentaires déclarées

Parmi les résultats, mentionnons :

~60 % des infirmières ont l'intention de quitter leur emploi au cours de la prochaine année.

>27 % des infirmières qui ont l'intention de quitter leur emploi planifient de se trouver un travail non lié aux soins infirmiers.

>80 % des infirmières mentionnent faire l'objet de violence physique de la part des patients et de la famille des patients.

>66 % des infirmières indiquent que la qualité de leur environnement de travail est moyenne ou mauvaise.

Le rapport Avenir de la profession infirmière comprend deux recommandations majeures :

- 1) la réintégration d'un chef de direction des soins infirmiers au sein d'un bureau national permanent des soins infirmiers, et
- 2) une évaluation normalisée annuelle de la qualité et de la sécurité des environnements en soins de santé.

CADRE DE TRAVAIL RELATIF AU TSPT

Après des années de lutte, la FCSII a réussi à obtenir une place à la table de la Conférence nationale sur le trouble de stress post-traumatique (TSPT), tenue au début d'avril 2019. C'était le couronnement des efforts que nous avons déployés pour que le comité sénatorial recommande l'ajout du personnel infirmier au projet de loi C-211 pour la création d'un cadre fédéral relatif au TSPT. Par la suite, la FCSII a collaboré avec le secrétariat TSPT de l'Agence de la santé publique du Canada pour s'assurer que le personnel infirmier soit inclus dans le cadre fédéral. Le cadre fédéral relatif au TSPT a été publié le 23 janvier 2020. On y fait plusieurs fois référence aux travailleurs de la santé et plus particulièrement au personnel infirmier. La FCSII a l'intention de collaborer avec l'Agence de la santé publique du Canada pour la mise en œuvre de ce cadre au cours des cinq prochaines années. Cette mise en œuvre est plus importante que jamais étant donné le grand nombre de blessures de stress post-traumatique qui, selon les prévisions du Conseil international des infirmières (CII), suivront la COVID-19, et les répercussions potentielles à long terme sur la santé mentale, y compris l'augmentation des symptômes de TSPT.



Le texte complet de la publication du gouvernement fédéral du Canada, *Cadre fédéral relatif au trouble stress post-traumatique. Reconnaissance, collaboration et soutien*, se trouve ici : [Cadre fédéral relatif au trouble stress post-traumatique \(TSPT\) : reconnaissance, collaboration et soutien](#)

RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ (REBÂTIR LA MAIN- D'ŒUVRE)

Pour donner suite à l'étude *Avenir de la profession infirmière* et ses recommandations, et à partir des résultats de l'étude *Les symptômes de la maladie mentale chez les infirmières et les infirmiers*, la FCSII collabore avec un expert de renom en planification des ressources humaines en santé, notamment Ivy Bourgeault, professeure à l'Université d'Ottawa et responsable du Réseau canadien de personnels de santé, afin de forger une coalition pour demander ce qui suit :

- a) que le gouvernement fédéral joue un rôle plus grand de leadership en créant un organisme de coordination dont le mandat serait de combler les lacunes dans les données sur la main-d'œuvre en santé. S'inspirant des pratiques internationales exemplaires, il pourrait s'agir d'une agence de la main-d'œuvre en santé, apparentée à l'Agence de la santé publique du Canada. Cette agence permettrait d'améliorer, de façon appréciable, l'infrastructure actuelle des données sur la main-d'œuvre en santé. Elle permettrait de normaliser la cueillette des données et de les analyser en fonction des travailleurs, des secteurs, des provinces et des territoires. Elle comprendrait aussi

des liens aux renseignements pertinents sur les patients, aux données sur l'utilisation des soins de santé et à celles sur les résultats des patients. Ainsi, on pourrait mieux adapter la planification à l'échelon provincial, territorial et régional, et aux programmes de formation.

- b) en attendant, la coalition demande au gouvernement fédéral de fournir un financement ciblé aux provinces et aux territoires pour qu'ils puissent commencer immédiatement à gérer les pénuries criantes.



Lancée le 12 avril 2021, à Pétition - RCPS-CHWN (hhr-rhs.ca), cette coalition de différents groupes d'acteurs du secteur de la santé est déterminée à mettre la planification des ressources humaines en santé à l'agenda du gouvernement fédéral au moment d'entamer la relance économique post-COVID. La pétition comprend plus de 200 signatures de personnes représentant : associations, enseignants, employeurs, syndicats, organismes de réglementation et experts, dont la FCSII, l'Association médicale canadienne, la Coalition canadienne de la santé et SoinsSantéCAN.

En plus de demander d'investir immédiatement dans la main-d'œuvre en santé, notamment pour les initiatives de recrutement et de maintien en poste, afin de rebâtir une main-d'œuvre érodée par la pandémie, la pétition demande aussi d'investir dans un organisme national de la main-d'œuvre en santé qui fournirait, aux provinces, les outils nécessaires pour permettre au Canada de mieux harmoniser les besoins de sa population à sa main-d'œuvre en santé. Un tel organisme fédéral permettrait au Canada d'assurer la sécurité de la dotation pour toutes les personnes du Canada. La FCSII continue de collaborer avec la coalition, de concert avec Santé Canada, pour régler la pénurie de personnel infirmier et mettre fin à la crise dans le secteur de la santé.

MAGAZINE LE CANADA AU-DELÀ DE LA COVID

En prévision de son 40e anniversaire, la FCSII a élaboré un magazine très spécial pour le congrès 2021. Le magazine comprend quelques études antérieures de la FCSII ainsi que le travail continu de la FCSII par rapport aux questions d'équité qui ont un impact direct sur la santé de la population canadienne. La FCSII a interviewé des chercheurs avec lesquels elle a travaillé par le passé, dont Ivy Bourgeault, Nicholas Carleton, Pat Armstrong, Steve Morgan, Mario Possamai et Courtney Howard, pour connaître leurs idées et savoir de quoi devrait avoir l'air le monde après la COVID. Grâce à des articles de lecture facile, la FCSII démontre comment le Canada peut tirer des leçons de la pandémie et créer un monde postpandémie qui sera plus sain, plus équitable et plus inclusif.

CAMPAGNE DE VACCINATION



Alors que la plupart des Canadiens s'entendent pour dire qu'un vaccin aura un impact positif pour contenir la transmission de la COVID-19, des sondages indiquent que la majorité d'entre eux s'inquiète de l'innocuité des vaccins actuellement offerts. Étonnamment, un sondage national mené par Earncliffe en décembre 2020 a révélé que 30 % des Canadiens pourraient ne pas se faire, ne se feront probablement pas ou ne se feront sans aucun doute pas vacciner. Toutefois, alors que le personnel infirmier et d'autres spécialistes en santé publique intensifient les efforts pour communiquer l'information fondée sur des données probantes, on observe un changement prometteur de l'opinion publique. Un sondage réalisé à la mi-avril 2021 par Léger et l'Association d'études canadiennes a conclu que 80 % des Canadiens ont l'intention d'obtenir le vaccin.

Le personnel infirmier et les spécialistes sont convaincus que le vaccin est l'issue de cette pandémie. Nous sommes conscients que des vies et des sources de revenus dépendent d'une solution sécuritaire, rapide et efficace à la pandémie. Reconnaissant que la confiance publique envers les représentants élus, les organismes gouvernementaux et l'industrie pharmaceutique s'effrite alors que la pandémie fait des ravages, la FCSII a pris le relais.

Le 7 avril, Journée mondiale de la santé, la FCSII a lancé une campagne nationale visant à encourager la volonté de se faire vacciner. Étayée par des faits et orientée sur l'empathie, la campagne met en vedette un message d'intérêt public léger (au sujet du levain!), une promotion dans les médias sociaux et un site Web où le public peut accéder à de l'information, s'engager à se faire vacciner et partager facilement l'information à ses amis et sa famille.

Ayant la profession qui inspire le plus de confiance en Amérique du Nord, le personnel infirmier a l'occasion d'encourager le public à rechercher de l'information fiable et factuelle au sujet de l'innocuité et de l'efficacité des vaccins. Le message de cette campagne informe que les vaccins administrés au Canada sont sécuritaires, testés et qu'ils constituent notre meilleur atout pour mettre fin à cette pandémie et reprendre nos activités qui ont été mises sur pause depuis un an — comme voir nos amis et notre famille.

La campagne invite le public en lui disant : Faites-nous confiance. Faites-vous vacciner quand ce sera votre tour. Pour de plus amples renseignements, visitez faitesnousconfiance.ca

**CAMPAGNE FINI LES
ILLUSIONS EN VUE
DE L'ÉLECTION
FÉDÉRALE 2019**



À l'été 2019, la FCSII a lancé une campagne nationale de mobilisation pour coïncider avec l'élection fédérale de l'automne afin que les préoccupations du personnel infirmier soient un enjeu prioritaire. La campagne *Fini les illusions* exigeait que les politiciens et les candidats arrêtent de faire semblant que notre système de santé n'est pas sous attaque en raison des compressions, du sous-financement et du manque chronique de personnel. Elle encourageait les électeurs à dire « Oui aux soins, non aux réductions » afin d'améliorer le système de soins de santé au Canada.

La campagne comportait plusieurs ressources et outils en ligne, notamment un microsite et un appel à l'action par courriel. Elle proposait une vidéo et des publicités illustrées attirant l'attention sur les enjeux clés dans le secteur de la santé. Les publicités ont été diffusées sur les médias sociaux dans des régions cibles tout au long de la période électorale.

Les commentaires continus sur les annonces politiques étaient diffusés via les médias sociaux, des cyberbulletins d'information, une discussion en groupe en direct des présidents de

syndicats provinciaux d'infirmières et d'infirmiers, une prise de contrôle de Twitter pendant le débat électoral, des vidéos, du matériel imprimé et une foule d'autres ressources.

La campagne s'est terminée par un appel à toutes les infirmières, à tous les infirmiers et à tous les Canadiens qui se préoccupent des soins de santé d'aller voter. Des vidéos personnalisées ont été produites pour les organisations membres de la FCSII afin de les aider à diffuser ce message.

Chiffres clés

- 6 939 397 impressions sur les publicités numériques
- 1 766 000 personnes ont été rejointes par les publicités numériques
- 7 500 courriels de la campagne ont été envoyés aux députés et candidats
- 12 456 personnes ont été atteintes par les publications de la campagne sur Facebook
- 501 000 impressions sur les publications de la campagne sur Twitter

La vidéo phare de la campagne Fini les illusions a été reconnue lors du cycle de prix 2020. Elle a obtenu un Prix d'excellence dans la catégorie média électronique – média vidéo d'APEX (Awards for Publication Excellence), deux Prix Reed pour la meilleure vidéo canadienne en ligne et la meilleure vidéo internationale en ligne – catégorie nationale, ainsi qu'un prestigieux Prix Pollie du American Association of Political Consultants pour la meilleure vidéo Web (or) dans la division Numérique – Affaires publiques/enjeux de plaidoyer.

Félicitations à la FCSII!

CAMPAGNE LA PROCHAINE CRISE EN VUE DE L'ÉLECTION FÉDÉRALE 2021

Avec plusieurs experts politiques prédisant une élection fédérale au printemps ou à l'automne de 2021, la FCSII s'est à nouveau préparée à lancer une campagne nationale de mobilisation afin de promouvoir les soins de santé. Cette élection pourrait déterminer si le Canada investit ou non dans des soins de santé plus durables et résilients et une reprise après la COVID ou si nous continuons à mettre des pansements sur les graves lacunes et les pénuries.

La pandémie a considérablement creusé les fissures profondes de notre système de soins de santé, tout particulièrement les niveaux dangereusement inadéquats de personnel infirmier et de personnel en soins de santé à travers le pays. L'épuisement professionnel de la main-d'œuvre existante étant une importante préoccupation, la dotation en personnel de la santé constitue l'enjeu prioritaire de la campagne de la FCSII.

La FCSII a travaillé en étroite collaboration avec une agence externe de communications afin d'élaborer la campagne, y compris des messages clés, l'image de marque, une suite de



publicités numériques axées sur des images, un plan de médias payants, des actions de campagne et des pages de renvoi.

Le concept de la campagne remet en contexte les termes et les phrases qui ont gagné en popularité au cours de la pandémie, mettant l'accent sur le fait que « La prochaine crise du secteur de la santé est déjà à nos portes ». Ce titre d'appel met en lumière que nous sommes dans un autre type différent de crise du secteur de la santé, une crise qui a besoin qu'on lui donne le même intérêt et le même niveau de réponse. Visuellement, des gros plans de visages d'infirmières communiquent l'impact de la dotation inadéquate en personnel sur les travailleurs de première ligne, reflétant toute l'importance du message au niveau émotionnel.

Avec un gouvernement minoritaire, le moment où seront déclenchées les élections est moins évident, mais la FCSII sera prête à lancer sa campagne lorsque le temps viendra. En tant que voix crédible et sur laquelle on peut se fier dans la réalité actuelle de la pandémie, la FCSII articulera une vision claire afin d'améliorer les soins aux patients durant la reprise et la reconstruction du Canada.

PROJET PROTÉGEONS LE CANADA

Anticipant une élection fédérale au cours des prochains mois, la FCSII s'est jointe à plusieurs organisations contribuant à une initiative commune appelée le Projet Protégeons le Canada.

Ce dernier est dirigé par la stratège de renom en communications, Kathleen Monk, et il jouit de l'appui d'un nombre croissant de syndicats.

Le projet est axé sur une campagne médiatique soulignant les dommages que des compressions et des politiques d'austérité auraient sur la santé et le bien-être des personnes au Canada — surtout durant une pandémie. La campagne a été lancée en réponse à une recherche sur l'opinion publique suggérant que le public ne connaissait pas le nouveau leader conservateur et ne l'associait pas au bilan de son parti quant aux enjeux en soins de santé et autres.

La campagne comporte plusieurs publicités vidéo diffusées sur différentes plateformes médiatiques. La majorité des publicités sont axées sur les dangers des compressions en soins de santé. Elle a été lancée le 22 janvier et se poursuit depuis, et les données sur son impact et sa portée sont à venir.



AFFAIRE CAMBIE

Un important chapitre dans le procès de quatre ans et la bataille qui a duré une décennie pour protéger le système public et universel de soins de santé du Canada s'est clos le 10 septembre 2020, lorsque la décision du juge John Steeves a décrété que la combinaison des longues périodes d'attente et des limites sur les soins de santé privés en Colombie-Britannique ne

contrevenait pas aux droits prévus pour tous conformément à la Charte canadienne des droits et libertés. La Cour a aussi conclu que les lois de la C.-B. n'enfreignaient pas le droit à la vie.

L'enjeu au cœur de ce cas de jurisprudence était l'accès juste et équitable aux soins de santé pour tous les Canadiens. Les demandeurs – notamment le Dr Brian Day, un chirurgien orthopédique chez Cambie Surgeries Corporation – cherchaient à faire annuler par la Cour trois importantes dispositions de la *Medicare Protection Act* (MPA) de la C.-B., qui protègent l'accès équitable aux soins pour tous les patients, limitent la surfacturation et les frais d'utilisateurs, interdisent la couverture en double pour des services déjà couverts par le régime public et le paiement privé. Au cours de ces années, la FCSII a aidé à appuyer la lutte en cour grâce à des contributions financières à la Coalition de la santé de la C.-B. qui est intervenue dans l'affaire.

Bien que ce jugement représente une victoire importante pour notre système de soins de santé et pour tous les Canadiens, le combat n'est pas terminé. D'autres défis juridiques en relation avec Medicare sont envisagés, et tout effort fructueux au niveau provincial ou territorial pourrait avoir des répercussions importantes dans d'autres régions du pays.

L'accès à des soins de qualité pour toutes les personnes au Canada — pas seulement pour les mieux nantis — sera possible grâce à davantage d'investissements et une coordination améliorée du personnel et des services du secteur de la santé, et non pas avec des changements dans la façon dont nous payons pour les soins.

La FCSII continuera à plaider au niveau fédéral en faveur de ces améliorations concrètes à notre système d'assurance-maladie à payeur unique par le biais de campagnes et d'appels au gouvernement et aux membres du Parlement, en plus de renforcer la coordination avec des groupes aux vues communes.

COLLECTE DE SANG À BUT LUCRATIF



Nous avons essuyé un revers malheureux relativement à l'arrêt de l'expansion des cliniques de plasma rémunéré au Canada. Le projet de loi 204 (Voluntary Blood Donations Repeal Act) a été adopté en troisième lecture à l'Assemblée législative de l'Alberta le 16 novembre, ouvrant la porte à ce que des cliniques de plasma rémunéré ouvrent dans la province. La FCSII et l'IIUA ont publié un [communiqué de presse conjoint](#) s'opposant au projet de loi. Heather Smith a farouchement exprimé son opposition au projet de loi dans la [couverture médiatique](#) qui s'en est suivie.

Nous avons également observé quelques développements positifs : en décembre 2020, la Société canadienne du sang (SCS) a ouvert ses premières cliniques de dons de plasma à Sudbury, en Ontario, et à Lethbridge, en Alberta. La troisième de ces cliniques de dons de plasma ouvrira bientôt à Kelowna, en C.-B.

Le Budget 2021 s'est engagé à offrir du financement pour accroître les approvisionnements domestiques en plasma au Canada par l'entremise du système public : 20 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour que Santé Canada construise huit sites de collecte de plasma à travers le pays.

Il s'agit là d'un développement positif pour l'essor de la communauté publique de donateurs volontaires de plasma au Canada, et cela pourrait avoir un effet sur les plans d'expansion de l'industrie à but lucratif de plasma rémunéré.

La FCSII a réclamé que Santé Canada émette un moratoire sur les licences octroyées aux cliniques de plasma rémunéré durant la pandémie, et elle continuera de faire pression sur le gouvernement fédéral pour contenir l'expansion du secteur du plasma à but lucratif.

SOINS DE LONGUE DURÉE

Avec la pandémie, il est impossible d'ignorer les enjeux chroniques du secteur des soins de longue durée. Le fait que près de 70 % de tous les décès durant la pandémie sont survenus dans des établissements de soins de longue durée n'a pas échappé aux Canadiens.

Le gouvernement fédéral a maintenant enclenché le processus pour élaborer des normes nationales pour les soins de longue durée, bien qu'il ait choisi de le faire en adoptant un processus indépendant. Ce dernier a mandaté l'Organisation de normes en santé (Health Standards Organization) pour entreprendre le travail d'élaborer des normes nationales. L'Organisation de normes en santé est un organisme à but non lucratif, affilié à Agrément Canada, qui se concentre sur le développement de normes de soins de santé, de programmes d'évaluation et d'autres outils. L'Organisation de normes en santé est le seul organisme de développement de normes au Canada qui se consacre uniquement aux services sociaux et de santé.



En mars 2021, le Dr Samir Sinha, directeur du service de gériatrie au Sinai Health et du Réseau universitaire de santé de Toronto, a été nommé président du Comité technique des normes nationales des services de soins de santé de longue durée de l'Organisation de normes en santé. Le Dr Sinha est un ardent défenseur des besoins des personnes plus âgées, en plus d'être un collaborateur régulier de la FCSII.

Certains défenseurs en soins de santé ont critiqué le gouvernement fédéral d'avoir sous-traité l'élaboration de normes de soins de longue durée tellement nécessaires et qui auraient dû être adoptées il y a bien longtemps, prétextant que le processus indépendant ne produirait pas les normes solides nécessaires pour s'assurer que le profit est éliminé des soins apportés aux personnes âgées au Canada.

Fidèle à son engagement d'encourager les conversations plus larges concernant les soins aux adultes plus âgés, la FCSII a récemment dévoilé une proposition qui réimagine à quoi peut ressembler à l'avenir le vieillissement au Canada.

Le vieillissement réimaginé propose une vision du vieillissement au Canada qui permet de traiter les personnes âgées avec respect et dignité, leur donnant l'occasion de rester en santé et actifs dans leur maison et dans leur communauté aussi longtemps que possible, tout en offrant un accès intégré aux soins – notamment aux soins à domicile, à l'aide à la vie autonome, aux soins de longue durée et aux soins palliatifs.

Les Canadiens vivant de plus en plus longtemps, nous devons nous concentrer à l'avenir à offrir à toutes les personnes âgées un haut niveau de qualité de vie.

Dans le cadre de la conversation plus large sur le vieillissement, la FCSII a organisé un sommet virtuel pendant la Semaine nationale des soins infirmiers en mai, invitant trois spécialistes à partager leurs perspectives sur la façon dont le Canada peut remodeler son approche à l'égard du vieillissement afin de mieux répondre aux besoins complexes et changeants des adultes plus âgés, et créer des opportunités pour vieillir en santé.



PANEL VIRTUEL ANIMÉ PAR LINDA SILAS, PRÉSIDENTE DE LA FCSII

LE VIEILLISSEMENT RÉIMAGINÉ

MERC. MAI 12 | 12 30 HNE | AVEC LAURA TAMBLYN WATTS,
PEGGY EDWARDS ET DR ROGER WONG

ASSURANCE- MÉDICAMENTS

La COVID-19 a mis au jour les nombreuses lacunes au sein de notre système de soins de santé, y compris l'absence d'un régime universel couvrant les médicaments sur ordonnance. Avant la pandémie, un (1) ménage sur cinq (5) ne pouvait payer ses médicaments. Maintenant, des millions de personnes de plus sont sans assurance privée couvrant les médicaments en raison de la perte récente de leur emploi. Personne ne devrait avoir à choisir entre faire exécuter son ordonnance ou nourrir sa famille, particulièrement dans un contexte de pandémie mondiale rendant les personnes encore plus vulnérables.

Durant des décennies, le personnel infirmier a parlé des avantages de l'assurance-médicaments. Ce type de régime permettra de sauver des vies tous les jours, de réduire la souffrance, d'améliorer les résultats pour la santé et de faire économiser des milliards de

dollars chaque année au système de santé – des fonds qui sont cruellement nécessaires ailleurs.

Compte tenu de ces réalités, en janvier 2021, la FCSII s'est associée à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada et au Congrès du travail du Canada pour réclamer des mesures. Nous avons lancé une campagne conjointe demandant à ce que les décideurs fédéraux prennent des mesures concrètes pour élaborer un programme national et universel d'assurance-médicaments avant le budget fédéral de 2021. Des milliers de personnes ont participé à la campagne, qui pour la première fois, a rassemblé les défenseurs des patients, les travailleurs de la santé et les syndicats dans la lutte pour l'assurance-médicaments. Malheureusement, le gouvernement libéral minoritaire a omis d'inclure le financement dans le budget, ce qui aurait permis la mise en œuvre d'un programme d'assurance-médicaments.

Après le congrès de 2019, la FCSII a aidé à présenter des déclarations de consensus plus larges et des lettres conjointes au gouvernement ainsi qu'à nos alliés, qui ont mené à la publication du rapport final du Comité consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments du gouvernement fédéral. Ce rapport recommandait un régime public et universel d'assurance-médicaments, à payeur unique, reposant sur les mêmes principes que ce que la FCSII préconisait depuis de nombreuses années.

Avec un gouvernement minoritaire et trois des principaux partis — y compris le parti au pouvoir — qui appuient un régime public et universel d'assurance-médicaments, la FCSII continuera de travailler d'arrache-pied avec ses alliés pour en faire une réalité. Pour passer à l'action : <https://fcsii.ca/campaigns/regime-national-dassurance-medicaments/>



Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB)

On s'attend à ce que le gouvernement fédéral apporte des changements réglementaires au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) dans le but de réduire les prix des médicaments brevetés au Canada. La FCSII prône depuis plusieurs années ces changements réglementaires, alors ils sont considérés comme une importante victoire pour les Canadiens.

Cette réforme importante inclut : une nouvelle liste de pays de comparaison que le CEPMB utilisera pour fixer les prix des médicaments au Canada. Ces pays possèdent des populations et des systèmes de soins de santé semblables au Canada (excluant ainsi les É.-U. et la Suisse de la nouvelle liste); et mettant fin aux transactions secrètes qui empêchaient le CEPMB de voir les véritables prix du marché des médicaments sur ordonnance.

La FCSII a soumis au Comité permanent de la santé son étude portant sur les lignes directrices du CEPMB pour les nouveaux règlements. Malheureusement, les pressions de l'industrie ont

permis au gouvernement de continuer à retarder la date de la mise en application des règlements : ces derniers devaient à l'origine entrer en vigueur le 1er juillet 2020, ils ont été retardés au 1er janvier 2021, et encore retardés au 1er juillet 2021. Ces changements réglementaires conçus pour faire économiser au Canada 13 milliards de dollars sur dix ans sur les médicaments brevetés auront donc été retardés d'une année entière.

VIOLENCE

Lors de l'assemblée du conseil de la Fédération de juillet 2019, qui a eu lieu à Saskatoon, en Saskatchewan, la FCSII a organisé un événement sur la violence envers les travailleurs et travailleurs de la santé, se composant d'un comité de trois principaux spécialistes en la matière. Une grande diversité d'intervenants en soins de santé et la vaste majorité des premiers ministres ont participé à cet événement, ces derniers étant assis en compagnie de la présidente du syndicat d'infirmières et d'infirmiers de leur province respective. On a présenté aux participants des solutions pour aborder la violence endémique envers le personnel infirmier et les autres travailleurs de la santé, faisant ainsi écho aux conclusions d'un rapport parlementaire sur la violence envers les travailleurs de la santé qui avait été publié quelques semaines avant l'événement.

Étant donné que les gouvernements luttent contre la COVID-19, l'enjeu de la violence envers les travailleurs de la santé a malheureusement été mis de côté, malgré une hausse probable des incidents violents en raison de la pandémie. Suite à l'étude de référence du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes portant sur la violence dans le secteur de la santé en 2019, le gouvernement fédéral a fait très peu de progrès pour mettre en œuvre les recommandations du Comité, notamment :

- Créer un cadre pancanadien de prévention de la violence;
- Traduire les coupables en justice;
- Obtenir de meilleures données et faire de meilleurs suivis;
- Obtenir du financement ciblé pour une infrastructure de prévention de la violence;
- Mettre à jour la stratégie en matière des ressources humaines en santé du Canada afin d'aborder les graves pénuries de main-d'œuvre à travers le pays.

En 2020, le député Don Davies a présenté à nouveau son projet de loi, soit la *Loi modifiant le Code criminel (voies de fait contre un travailleur du secteur de la santé)*, afin d'exiger qu'un tribunal considère les voies de fait contre un travailleur du secteur de la santé comme une circonstance aggravante pour les besoins de la détermination de la peine. Le projet de loi est mort au Feuilleton au moment de la prorogation, mais il a été présenté à nouveau lors de la deuxième session de la 43^e législature. Compte tenu du fait que ce projet de loi pourrait obtenir le soutien de tout le parti, la FCSII poursuivra sa collaboration avec M. Don Davies afin de plaider en faveur de son adoption par le gouvernement fédéral.

Un projet de loi semblable axé sur la violence envers les travailleurs de la santé et les premiers répondants a été présenté par le député Todd Doherty en 2020. Comme le projet de loi de Don Davies, ce dernier n'est pas parvenu à se rendre à la Chambre et au Sénat avant la

prorogation. À ce jour, ce projet de loi n'a pas été à nouveau présenté lors de la deuxième session parlementaire. La FCSII continuera de travailler avec le député Doherty et son équipe afin d'appuyer la réintroduction de cette proposition législative.

Au niveau international, la FCSII a soutenu la campagne du Congrès du travail du Canada (CTC) afin que le Canada ratifie la convention internationale du travail n° 190, le tout premier traité mondial pour mettre fin à la violence et au harcèlement au travail, y compris à la violence basée sur le genre. Même si le Canada a adopté la convention de l'OIT n° 190 en 2019, le gouvernement fédéral doit tout de même ratifier la convention, ce qui modifierait le traité mondial en une loi.

La FCSII s'est jointe aux efforts fédéraux de lobbying du CTC pour 2020 au cours desquels la convention de l'OIT n° 190 a été un point de mire important. Les représentants de la FCSII ont rencontré la ministre du Travail, l'honorable Filomena Tassi, pour l'exhorter à la ratifier. La ministre Tassi nous a assurés que la plupart des provinces et des territoires étaient en faveur de la ratification de la convention, cependant, il n'y a eu aucun progrès à cet effet depuis le début de la pandémie.

Malgré le fait que les gouvernements sont actuellement axés sur la gestion de la pandémie, la FCSII continue de collaborer avec ses principaux alliés au sein du Parlement afin de faire progresser les recommandations du Comité permanent de la santé, l'amendement au *Code criminel* et la ratification de la convention de l'OIT n° 190.



DROITS DE LA PERSONNE ET ÉQUITÉ

La FCSII poursuit son travail pour faire avancer l'équité qui constitue pour notre organisation un domaine clé important, et pour mieux incorporer l'angle des droits de la personne dans notre travail de base. Bien que nous ayons encore beaucoup de travail à accomplir, nous avons tout de même réalisé des progrès dans ce domaine. Lors du dernier congrès de la FCSII, les délégués ont résolu d'intégrer la représentation en matière d'équité dans la structure de l'organisation, et le travail se poursuit pour y parvenir.

En juin 2020, la FCSII a [publié une déclaration](#) condamnant le racisme envers les Noirs et la violence et réclamant des changements. Nous avons également appuyé l'appel du Congrès du travail du Canada à abolir toutes formes de racisme, à s'attaquer à la violence policière et à faire progresser l'équité au sein de notre syndicat. Tiré de la déclaration de la FCSII :

Les infirmières et les infirmiers appuient la valeur fondamentale véhiculée par le slogan Black Lives Matter. En qualité d'infirmières et d'infirmiers, nous sommes engagés à reconnaître et à lutter contre le racisme, les préjugés et la discrimination qui, de façon inacceptable, font abstraction de la vie d'une personne noire, encouragent les disparités en santé, et maintiennent l'injustice économique.



Lors de la Journée nationale des peuples autochtones, la FCSII a publié une [déclaration](#) demandant justice et s'engageant à faire sa part. Tiré de la déclaration :

Nous devons tous assumer la responsabilité du racisme systémique et individuel qui alimente la marginalisation sociale et économique, mène à d'importantes disparités en santé, et permet l'absence honteuse de gestes posés pour contrer la violence envers les peuples autochtones.

La déclaration met notamment en lumière le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et ses plus de 230 Appels à la justice, y compris pour les personnes et les fournisseurs de soins de santé.

En septembre 2020, les nouvelles troublantes faisant état de racisme envers une femme autochtone, Joyce Echaquan, avant son décès tragique dans un hôpital de Lanaudière, au Québec, près de la communauté atikamekw de Manawan, ont déclenché l'indignation à l'échelle nationale. Mme Echaquan a enregistré les abus ouvertement racistes dont elle a été victime de la part des travailleuses et du personnel, ces derniers étant considérés comme une mise en accusation du racisme systémique qui existe dans les soins de santé ainsi qu'un appel à l'action auquel doivent répondre les infirmières et infirmiers du Canada.

La FCSII a immédiatement publié une [déclaration](#) exprimant sa colère et condamnant le racisme dont a été victime Mme Echaquan. Nous y affirmons notre engagement à lutter pour la justice et à confronter les préjugés implicites et le racisme systémique au sein du système de soins de santé.

Lors de ce congrès, les délégués auront l'occasion de déterminer si la FCSII souscrit au « Principe de Joyce » (principedejoyce.com) — une campagne visant à garantir à tous les Autochtones un droit d'accès équitable, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle.

La FCSII s'engage à continuer de faire progresser l'équité en matière d'éducation parmi nos membres et dans nos communautés par le biais de notre projet d'une *Trousse à outils sur l'équité*. Cette trousse à outils a été conçue pour aider le personnel infirmier et les syndicats à prioriser l'équité, et à s'assurer que chaque stratégie et que chaque action soit mise en œuvre en mettant l'équité en première ligne. La trousse à outils contient des définitions terminologiques, des modèles d'ateliers pouvant être mis en œuvre au sein des organisations,

des exemples d'énoncés de vision pour les droits de la personne et l'équité, une liste de vérification pour une analyse environnementale et une liste de vérification d'accessibilité aux événements. Nous développerons notre jeu éducatif de Cartes contre l'iniquité qui a été lancé lors du congrès précédent de la FCSII, et nous explorons d'autres moyens de faire la promotion de ces ressources.

Le personnel infirmier du Canada reste ferme dans son engagement à bâtir une société équitable où tout le monde a accès aux services publics et peut vivre en sécurité, en n'ayant pas à s'inquiéter de la violence et de l'oppression.



CRISE CLIMATIQUE

Nous avons continué de plaider pour que nos gouvernements prennent des mesures audacieuses face aux changements climatiques. De plus, nous avons continué de déployer des efforts pour éduquer nos membres et le grand public sur les changements climatiques et la santé, notamment, tout dernièrement à l'aide d'un webinaire organisé en collaboration avec l'Association d'infirmières et infirmiers pour l'environnement (AIIÉ). Linda a participé à la réunion internationale sur les changements climatiques, COP25, à titre de déléguée du Congrès du travail du Canada, et elle a récemment rédigé un [éditorial](#) avec le Dr Courtney Howard afin d'accroître la pression sur le Canada pour stimuler notre attitude en matière de climat avant le sommet COP26 qui se tiendra en novembre prochain. Nous sommes également présents dans un réseau en pleine croissance d'organisations et de praticiens du secteur de la santé qui utilisent l'optique de la santé pour pousser pour des mesures plus audacieuses face aux changements climatiques et pour une plus grande sensibilisation face au problème à différents niveaux institutionnels.

Lorsque nous sortirons de cette pandémie, nous avons l'intention de consacrer plus d'efforts à faire participer nos organisations membres dans les mesures climatiques, y compris en appuyant la mise en place « d'équipes vertes » dans les lieux de travail partout au pays.



PERSONNEL INFIRMIER ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

De la prise de conscience à l'action

JOUR DE LA TERRE 22 AVRIL 12 H HAE



Tyler Levitan,
*agent des relations externes et
gouvernementales à la FCSII*



Jessica Madrid,
*présidente de l'Association d'infirmières
et infirmiers pour l'environnement*

AIDE MÉDICALE À MOURIR

En février 2020, le gouvernement fédéral a présenté une nouvelle législation en réponse à la décision du juge Truchon-Gladu de la Cour du Québec portant sur l'aide médicale à mourir. Le projet de loi a fait l'objet d'un processus parlementaire avec une série de retards importants en raison de la pandémie de la COVID-19 et de la prorogation, ainsi que de trois demandes de la part du gouvernement pour prolonger le délai.

La législation sur l'aide médicale à mourir (récemment nommée le Projet de loi C-7) a fait l'objet de débats considérables tant à la Chambre des communes qu'au Sénat, et un certain nombre de membres du Parlement ont proposé des amendements importants.

Le 17 mars 2021, la législation sur l'aide médicale à mourir du Canada est devenue une loi, avec de nouvelles modifications aux critères d'admissibilité, des garanties procédurales, des exigences relatives au consentement final et des données de surveillance et de collecte.

Parmi les nouvelles modifications, notons : l'élimination de l'exigence que le décès naturel d'une personne soit raisonnablement prévisible; l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir aux Canadiens dont le seul problème médical est une maladie mentale et qui autrement répondent à tous les critères d'admissibilité – bien que cette disposition entrera seulement en vigueur en mars 2023; l'exigence que deux médecins ou infirmières praticiennes indépendants fournissent une évaluation et confirment que toutes les exigences d'admissibilité ont été satisfaites; et en permettant, à certaines conditions, la suppression de l'exigence de fournir un consentement final immédiatement avant d'obtenir l'aide médicale à mourir pour les patients dont le décès est raisonnablement prévisible.

D'autres questions importantes en suspens liées à l'aide médicale à mourir — comme l'admissibilité des mineurs matures, les demandes préalables, les soins palliatifs et la protection des Canadiens vivant avec un handicap — seront considérées lors d'un examen parlementaire de la législation sur l'aide médicale à mourir qui devait entrer en vigueur en

avril. Ce processus est actuellement bloqué, car les membres du Sénat négocient qui présidera le comité spécial mixte chargé de l'examen parlementaire mandaté par la loi.

Le comité doit soumettre son rapport au Parlement au plus tard un an après le début de l'examen.



RELATIONS AVEC LES MÉDIAS



Depuis le début de la pandémie, tôt en 2020, la FCSII a été une voix dominante dans les médias nationaux et régionaux, mettant de l'avant la santé et la sécurité du personnel infirmier, ainsi que les autres enjeux de santé publique.

Alors que les soins de santé devenaient le point de mire des équipes de rédaction et des salles de nouvelles du pays, la quantité et la complexité des relations de la FCSII avec les médias ont grandement augmenté. Mentionnons des commentaires réguliers et des apparitions dans les médias d'information, de nombreuses pages en regard de l'éditorial, et des communications continues avec les journalistes friands de données et voulant connaître la perspective des travailleurs de la santé de première ligne. En raison de la pandémie, les voix et les préoccupations du personnel infirmier et, par extension, de la FCSII, ont été sous les feux des projecteurs comme jamais auparavant.

Quelques chiffres intéressants :

- 1 916 mentions de la FCSII dans les médias depuis janvier 2020 (imprimés, numériques)
- 2 038 mentions de Linda Silas dans les médias depuis janvier 2020 (imprimés, numériques)
- 32 communiqués de presse depuis janvier 2020

Voici quelques pages récentes en regard de l'éditorial, rédigées par Linda Silas, présidente de la FCSII :

- "[Leading by example: Nurses launch vaccination campaign](#)" (Pourquoi le personnel infirmier presse la population canadienne à se faire vacciner contre la COVID-19), par Linda Silas, *Healthy Debate*, 7 avril 2021
- "[Canada needs better health data infrastructure to support our health care heroes](#)" (Le Canada a besoin d'une meilleure infrastructure des données en santé), par Ivy Lynn Bourgeault et Linda Silas, *Toronto Star*, 16 avril 2021
- "[Climate action can save lives – it's time to go big](#)" (Agir pour le climat peut sauver des vies – c'est le temps d'y mettre le paquet), par Courtney Howard et Linda Silas, *National Observer*, 22 avril 2021
- "[A year into the pandemic, nurses exhausted – and angry](#)" (Pandémie, un an après : Il et IP à bout de souffle... et en colère), par Linda Silas et les présidentes des syndicats infirmiers provinciaux; plusieurs versions ont paru dans différentes publications du pays en mars 2021
- "[Too many people are struggling to pay for their medications](#)" (Trop de gens ont du mal à payer leurs médicaments), par Hassan Yussuff (président du CTC), Doug Roth (PDG, Cœur + AVC) et Linda Silas (présidente de la FCSII), *Toronto Star*, 19 février 2021

- [“Vaccination, trust in science and patience is the only way out of this pandemic”](#) (La seule façon de sortir de la pandémie : la vaccination, faire confiance à la science et être patient), par Linda Silas, *The Province*, 28 janvier 2021
- [“Canada is failing to protect our health care workers from COVID-19”](#) (Le Canada laisse tomber ses travailleurs de la santé), par Linda Silas, *Toronto Star*, 12 novembre 2020
- [“Privately funded health care: a wrong-headed approach”](#) (Les soins de santé financés par le privé, une approche qui va dans la mauvaise direction), par Linda Silas, *Edmonton Journal*, 2 novembre 2020

MÉDIAS SOCIAUX

Avec une diversité de membres dispersés dans tout le pays, les médias sociaux demeurent un moyen central pour la FCSII pour communiquer les plus récentes informations aux travailleurs de la santé et à ses supporteurs.

Pendant la pandémie, on a observé une variation dans les tendances par rapport à l'intérêt porté au contenu de nos communications dans les médias sociaux. Au tout début de la pandémie, les taux d'utilisation des médias étaient élevés par rapport à toutes les plateformes de la FCSII, car les abonnés cherchaient activement des informations venant de sources fiables. Toutefois, avec le temps, nous avons observé un déclin appréciable dans l'utilisation. Sans doute, cela a été influencé par la fatigue pandémique affectant plusieurs membres du public, mais pas autant que le personnel infirmier et les travailleurs de la santé aux premières lignes depuis plus d'un an.

Quoi qu'il en soit, le nombre d'abonnés continue d'augmenter par rapport à nos principales plateformes et, récemment, la FCSII est redevenue active sur Instagram afin de rejoindre encore plus de personnes. De plus, des efforts ont été déployés pour augmenter le nombre de personnes suivant Linda Silas, présidente de la FCSII, sur Twitter et Facebook, y compris la création d'une page Facebook dédiée. De nombreux jalons ont été franchis dans les derniers mois, dont plus de 10 000 abonnés aux comptes Twitter et Facebook de la FCSII, et plus de 5 000 abonnés au compte Twitter de Linda Silas.

Chiffres importants :

- 10 500 abonnés @CFNU Twitter
- 5 379 abonnés @CFNUPresident Twitter
- 10 057 abonnés à la page Facebook de la FCSII



- 1 975 abonnés à la page Facebook de Linda Silas
- 672 abonnés Instagram

Suivez-nous!

Facebook: www.facebook.com/NursesUnions
www.facebook.com/CFNUPresident

Twitter: www.twitter.com/CFNU
www.twitter.com/CFNUPresident

Instagram: www.instagram.com/NursesUnions

YouTube: www.youtube.com/c/CFNUFCSII

ACTIONS NUMÉRIQUES

L'année 2021 a marqué la fin d'un chapitre dans le travail de la FCSII lié à l'action politique, et le début d'un nouveau. Après avoir servi d'outil numérique important pour que le personnel infirmier du Canada se fasse entendre des décideurs, l'application mobile ON PREND LA PAROLE de la FCSII a pris fin au début mars. Cela s'explique par les frais promotionnels continus afin de maintenir une plateforme technologique exclusive, et par la difficulté croissante d'attirer de nouveaux utilisateurs à télécharger l'application sur leur téléphone intelligent.

Le travail de la FCSII lié à l'action politique ne s'arrête pas pour autant. En fait, nos voix ne font que s'amplifier. Au cours de la dernière année, la FCSII a mis en œuvre une technologie d'action politique basée sur les abonnements et permettant de passer à l'action plus facilement que jamais.

La FCSII a suivi de près la dynamique politique entourant la pandémie et les autres enjeux prioritaires, et a saisi les occasions stratégiques de faire pression, par courriels ou campagnes, sur les décideurs. Depuis le dernier congrès, la FCSII a lancé 10 actions numériques distinctes par rapport à une gamme d'enjeux, y compris santé et sécurité au travail, dotation inadéquate dans le secteur de la santé, soins de longue durée, régime national d'assurance-médicaments et autres enjeux prioritaires. Nos actions ont visé les premiers ministres provinciaux et territoriaux, les membres du Parlement, les dirigeants de la santé publique et des membres du Cabinet fédéral, dont la ministre de la Santé et le premier ministre Trudeau. Ensemble, ces actions ont généré 13 255 envois individuels pour un total de 26 067 courriels envoyés aux décideurs.

EN DIRECT SUR FACEBOOK

À la fin mars 2020, alors qu'une grande partie du Canada était confinée en raison de la pandémie de COVID-19, la présidente Linda Silas a animé une séance de mise à jour et de Q et R pour les membres et les supporteurs. La séance, tenue le lundi 23 mars à 18 h 30 HE, était diffusée en direct sur la page Facebook de Linda et de la FCSII. Le jour après la séance, l'enregistrement en direct avait rejoint plus de 17 000 personnes et avait été visionné par plus de 10 000 personnes.

Après un tel succès, des activités en direct ont eu lieu hebdomadairement pendant tout le printemps 2020. Après une pause pendant l'été, les séances régulières ont repris à l'automne 2020 et se sont poursuivies en 2021. Une variété de sujets pouvant intéresser les travailleurs de la santé et les militants syndicaux ont été couverts. Des dizaines de milliers ont visionné afin de prendre connaissance des mises à jour nationales et apprendre des experts en santé et sécurité au travail, en soins de longue durée, en santé mentale et plus encore.

Voici seulement quelques-uns des sujets couverts jusqu'à maintenant :

- COVID-19 – Q et R
- Soins de longue durée
- Régime national d'assurance-médicaments
- Santé mentale
- Violence au travail
- Santé et sécurité au travail
- Demeurer en sécurité lors de la réouverture
- Racisme contre les personnes autochtones dans le secteur de la santé
- Vaccins contre la COVID-19 – Q et R

...et plusieurs autres. Depuis le début de la pandémie, environ 30 séances en direct ont eu lieu. Soit un total d'environ 1 800 heures de contenu et de discussion en direct.

Le personnel de la FCSII continue les activités de recherche, de production de contenu et de promotion. Étant donné le succès des séances diffusées en direct, il est fort probable qu'elles continueront d'être une partie importante des communications continues de la FCSII.



Avec la pandémie limitant grandement les activités en présentiel, les communications numériques sont devenues plus importantes que jamais. Au cours des deux dernières années, la FCSII a multiplié les courriels de mises à jour afin de garder ses abonnés aux courriels informés des enjeux clés pour le personnel de la santé et les travailleurs de la santé, partager leurs préoccupations et s'harmoniser au paysage national changeant rapidement.

Depuis le dernier congrès biennal en 2019, environ 30 courriels de masse ont été envoyés par la FCSII à des segments de

notre liste d'abonnés. Ces courriels étaient des bulletins condensés, des courriels liés aux campagnes, et des messages de la présidente. Nos bulletins ont un taux de lecture élevé, 43 % en moyenne, comparativement à la norme de 20 % pour l'industrie à but non lucratif. Comme pour nos autres plateformes numériques, les taux d'utilisation pour la période en question ont atteint un sommet au tout début de la pandémie et ont diminué récemment comme nous avons pu l'observer pour les autres plateformes, probablement en raison de la fatigue pandémique.

La FCSII va continuer d'intensifier ses efforts pour livrer, par courriel et en temps opportun, un contenu pertinent. Elle va aussi explorer de nouvelles avenues pour augmenter le nombre de personnes sur nos listes afin de rejoindre un plus grand nombre de personnes et être plus efficace. Inscrivez-vous pour recevoir nos mises à jour par courriel sur la page d'accueil de la FCSII : nursesunions.ca



Organisations alliées

COALITION CANADIENNE DE LA SANTÉ

La Coalition canadienne de la santé est une organisation publique de défense des droits concentrant ses efforts sur la protection et l'amélioration des soins de santé publics au Canada. La FCSII est fière d'être membre de la coalition aux côtés d'organisations représentant d'autres travailleurs de la santé, les aînés, les groupes confessionnels, les groupes luttant contre la pauvreté, les femmes, et les syndicats, ainsi que des coalitions affiliées dans dix provinces et un territoire. Pauline Worsfold, secrétaire-trésorière de la FCSII est aussi présidente de la coalition.



La FCSII collabore étroitement avec la coalition dans le cadre d'enjeux communs faisant l'objet de campagnes, notamment le régime national d'assurance-médicaments et la lutte contre la privatisation des soins de santé. Récemment, nous avons participé au lobby virtuel de la coalition les 10 et 11 mai 2021. Le lobby mettait l'accent sur la mise en œuvre du régime national d'assurance-médicaments. La FCSII et la coalition ont été des leaders dans cette campagne pour faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette en œuvre ce régime universel à payeur unique. Nous avons collaboré à la rédaction de déclarations communes et de lettres à l'intention du gouvernement, et à l'établissement d'un vaste consensus pancanadien sur cet enjeu.

Nous sommes aussi de forts supporteurs de leur longue campagne pour lutter contre la privatisation des soins de santé, particulièrement dans le cadre de l'affaire Cambie en C.-B., où les défenseurs des soins de santé publics ont obtenu une victoire majeure en septembre 2020 lorsque le procès de quatre ans s'est conclu par une décision confirmant le principe selon lequel l'accès aux soins de santé devrait être fondé sur le besoin et non la capacité à payer. La décision a été portée en appel et la FCSII va continuer d'offrir son soutien à ses alliés dans la défense du système public de soins de santé.

CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

La FCSII est fière d'être affiliée au Congrès du travail du Canada (CTC), voix nationale du mouvement syndical du Canada. Le CTC est la plus grande organisation syndicale au Canada, rassemblant des dizaines de syndicats nationaux et internationaux, des fédérations du travail provinciales et territoriales, et des conseils du travail de districts. Ainsi, le CTC représente plus de trois (3) millions de travailleurs au pays.



La FCSII participe aux campagnes de défense des droits et aux activités de lobbying du CTC, et contribue à sa gouvernance en faisant partie du comité exécutif et du Conseil canadien, avec d'autres leaders d'organisations affiliées. Au cours de la période couverte par ce rapport, la FCSII et ses organisations membres ont participé au sein des

comités suivants : condition féminine, santé et sécurité, action politique, comité international, comité exécutif, assurance-emploi (ad hoc), comité consultatif sur les régimes de retraite (ad hoc), jeunes travailleurs, solidarité et fierté, droits de la personne, environnement et groupe de travail sur les communications.

En janvier 2020, Linda Silas a annoncé qu'elle poserait sa candidature au poste de présidente du CTC. Linda a eu la chance de recevoir un soutien impressionnant de la part des syndicats du pays, ainsi que des témoignages de nombreuses personnes bien en vue. Avec l'intensification de la pandémie au printemps 2020, Linda a mis sa campagne sur pause pour mettre l'accent sur la défense du personnel infirmier et des travailleurs de la santé. Au début 2021, dans la foulée des effets dévastateurs de la pandémie sur le personnel infirmier, elle a annoncé qu'elle mettait fin à sa campagne à la présidence du CTC. Dans son annonce, elle précise qu'elle le fait avec une certaine tristesse, mais aussi avec une nouvelle détermination à lutter pour les travailleurs à qui elle a consacré sa vie, notamment les infirmières et les infirmiers de première ligne partout au pays.

Le CTC tiendra, virtuellement, sa 29e Assemblée générale du 16 au 18 juin 2021 sous le thème « Définir l'avenir ». La FCSII y enverra une délégation.

CONSEIL INTERNATIONAL DES INFIRMIÈRES (CII)

**Congrès du CII
27 juin au
1er juillet
2019
Singapore**

Plus que jamais auparavant, la FCSII a gardé un contact étroit avec ses partenaires et alliés internationaux pendant cette pandémie mondiale nous affectant tous. Nous avons cherché à apprendre les uns des autres et à intensifier la voix du personnel infirmier partout dans le monde.

Les membres du conseil exécutif national (CEN) ont assisté au congrès. Nous avons fait deux exposés :

1. *Stratégies pour augmenter l'accès aux soins au Canada – Développer le potentiel inexploité des infirmières et des infirmiers praticiens*
2. *Le personnel infirmier et les médias sociaux : liberté personnelle, confidentialité et enjeux liés à l'exercice de la profession*

Pour établir une meilleure liaison avec Global Nurses United, le CEN a aussi eu une rencontre avec le syndicat infirmier de Taiwan (Taiwan Nurses' Union).



**Congrès du CII
2-4 novembre 2021**

En raison des problèmes de santé publique engendrés par la COVID-19 et des restrictions de voyage, le congrès de juin 2021 du CII ne se fera plus en présentiel. Le CII va plutôt rassembler les associations infirmières nationales, et leurs membres, dans le cadre d'un congrès virtuel novateur qui aura lieu en novembre cette année. Les membres du conseil exécutif national de la FCSII ont hâte de participer virtuellement.

Sous le thème « Les soins infirmiers dans le monde », le CII passera le relais aux différentes régions dans le cadre d'une série d'activités interactives en direct, donnant aux membres l'occasion de faire connaître leur expertise et leurs innovations à travers le monde.

Sous-thème 2. Épidémies et pandémies : Expériences des infirmières, riposte et recommandations politiques : assurer l'accès aux EPI fournissant une protection adéquate contre la COVID-19. Utilisation obligatoire de respirateurs pour protéger les travailleurs de la santé de la transmission par voie aérienne

Sous-thème 4. Qualité et sécurité : Soins de longue durée et dotation : assurer la sécurité de la dotation dans le secteur des soins de longue durée afin de protéger la santé et le mieux-être des résidents

Sous-thème 6. Main-d'œuvre infirmière : Violence au travail et érosion de la santé mentale du personnel infirmier. Défis liés au maintien en poste du personnel infirmier

**GLOBAL NURSES
UNITED (GNU)**

**Global Nurses United
25-26 juillet 2019
Santa Domingo,
République
dominicaine**

Pays présents lors de la dernière réunion de GNU en face à face : République dominicaine, États-Unis, Pérou, Ouganda, Philippines, Paraguay, Nouvelle-Zélande, Irlande, Grèce, Guatemala, Honduras, Curaçao, Inde, Brésil et Canada. Cuba assistait en qualité d'observateur.

Nouvelles demandes d'adhésion : Sri Lanka, Rwanda, Curaçao, Malawi

Au programme cette année

- Lutttes pour les droits des syndicats
- Sécurité de la dotation
- Violence dans le secteur des soins de santé
- Campagnes pour les soins de santé universels
- Changement climatique

Actions à la suite de la réunion de GNU

- Lettre de soutien, réf. : résolution de l'ONU sur la migration et les droits de la personne
- Lettre de soutien, réf. : lutttes pour les droits de la personne au Pérou, au Guatemala et au Brésil
- Lettre de soutien à l'Espagne, la République dominicaine et le Chili, réf. : protection des régimes de retraite

Depuis juillet 2019, GNU a tenu plusieurs rencontres avec ses membres via Zoom pour parler de la COVID-19 dans le monde.



À l'interne

PRIX DE PRÉSENCE - CONGRÈS DE LA FCSII

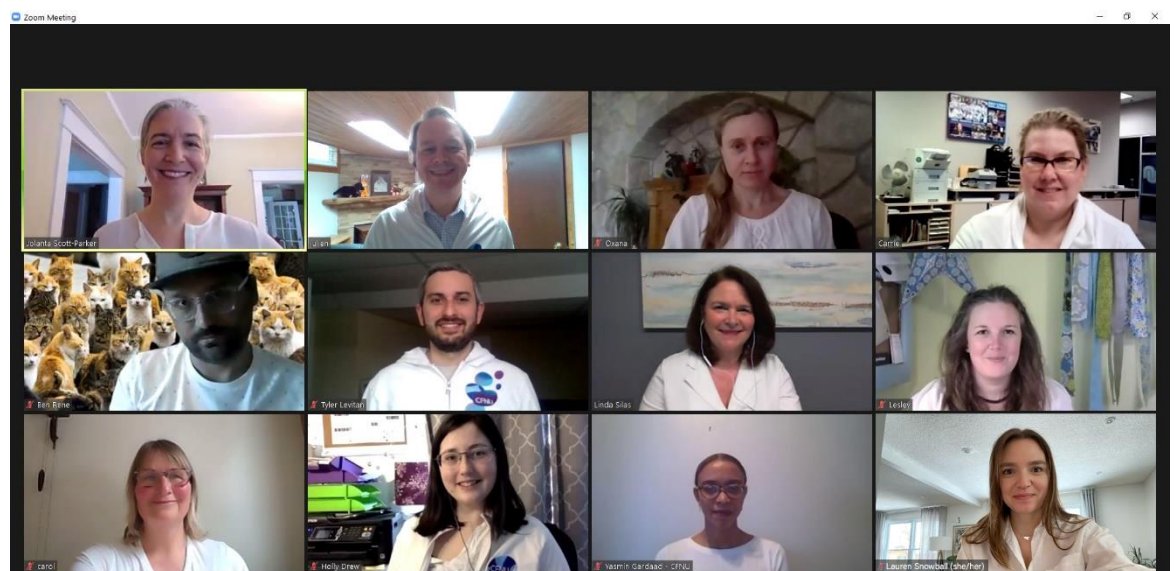
Comme nous l'avons fait à quelques reprises, la FCSII aimerait offrir un prix de participation à une participante ou un participant au congrès cette année. Nous allons couvrir l'inscription au congrès 2023 à l'Î.-P.-É., ainsi que le déplacement et la chambre d'hôtel (jusqu'à 5 000 \$). Le prix sera accordé lors des célébrations de notre 40e anniversaire.



NOTRE ÉQUIPE

Comme pour le personnel de si nombreux lieux de travail, l'équipe de la FCSII s'est aussi retrouvée à travailler à domicile en mars 2020. Nous devons faire notre part pour diminuer la transmission, aplatir la courbe et diminuer la pression sur les services de santé aux premières lignes... et sur vos lieux de travail! Nous avons dû adapter notre façon de travailler ensemble, et aussi, notre façon de représenter nos membres et faire progresser les dossiers importants. D'une façon ou de l'autre, notre équipe a continué à travailler sans relâche en votre nom.

Notre secrétaire-trésorière rédigera un rapport sur l'impact de cette transition sur nos finances pendant cette période qui a vu certaines dépenses diminuer dans certains domaines et augmenter dans d'autres.



Conclusion

Il y a encore beaucoup d'inconnu devant nous. Je suis reconnaissante envers chaque membre de notre équipe à la FCSII pour sa force, son dévouement et sa résilience, et j'ai hâte que l'on puisse se retrouver ensemble. J'ai particulièrement hâte de vous accueillir à l'Î.-P.-É. en 2023.

Pour le moment, la population canadienne a besoin de savoir que : rien ne nous arrête!

Pendant que nos gouvernements se tournent vers l'avenir, nous allons devoir canaliser les frustrations, la colère et les difficultés de cette période et en faire un carburant puissant pour changer les choses. Nous savons que la reprise économique au Canada va dépendre de notre système de soins de santé et de sa main-d'œuvre. Avec une élection fédérale qui se pointe à l'horizon, le temps d'offrir un soutien au personnel infirmier est maintenant, et cela signifie nous mettre au cœur de tout plan de relance.

Voilà l'occasion d'être des catalyseurs du changement si nous la saisissons. Ensemble, nous pouvons être plus audacieux et parler plus fort que jamais. Ainsi, nous allons dire aux gouvernements que le personnel infirmier n'abandonnera pas sa lutte pour obtenir respect, équité, et de meilleurs soins pour tous.

En nous serrant les coudes, nous allons réussir. Maintenant, préparons-nous pour 2021 et après.

Soyez prudents et restez forts.

Toujours solidaire,

Linda Silas
Présidente

Arrêtons d'attendre un monde meilleur. Commençons à le bâtir. Ensemble.

Auteur inconnu

Entre l'été 2019 et le printemps 2021

- Participation à huit (8) assemblées générales annuelles des organisations membres, de nombreuses annulations en 2020 et 2021
- Quatre (4) publications – *Mental Disorder Symptoms Among Nurses in Canada* (en anglais, résumé et recommandations en français), *Avenir de la profession infirmière*, *A Time of Fear* (en anglais, résumé et recommandations en français), Magazine *Le Canada au-delà de la COVID*
- 28 activités en direct sur Facebook du 23 mars 2020 au 28 avril 2021
- 23 rencontres avec des député(e)s
- 20 allocutions